

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est donc dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix... »

Acte constitutif de l'UNESCO, 1945

La paix est un construit social, elle n'est pas innée chez l'être humain.

Un vieil adage de la Rome antique conquérante l'a souvent liée aux conflits, voire à la guerre : « *qui veut la paix, prépare la guerre* » disait-on. Mais la notion de culture de la paix ne saurait légitimer ce type d'assertion.

Au contraire, elle devrait être le fruit d'un autre type de sagesse. Cette sagesse-là qui, bien que reconnaissant les conflits comme inhérents à l'existence humaine, du fait des diversités de tous ordres (culturel, politique, économique, social, racial, ethnique, religieux, etc.), considère qu'il faut apprendre, dès le plus jeune âge, à les gérer pacifiquement pour instaurer durablement la paix et pour la préserver.

C'est pourquoi, **l'UF a choisi de construire deux actions d'éducation à la Paix en direction des jeunes.**

L'objectif est de leur apprendre à intégrer des valeurs, des notions, des comportements et des techniques, à vivre en harmonie avec eux-mêmes et avec les autres, en vue de s'approprier la culture de la paix et la démarche de gestion des conflits.

Eduquer à la paix, c'est former un citoyen solidaire et responsable, ouvert aux autres cultures, capable d'apprécier la valeur de la liberté, respectueux de la dignité humaine et des différences, et capable de prévenir des conflits ou de les résoudre par des voies non violentes.

Actions promues par l'Union Française en 2016-2018

Action visant à sensibiliser les adolescents (garçons et filles) :

- Développer en milieu scolaire, la **formation des jeunes au respect de l'altérité, à la médiation, à la régulation des conflits et au développement de la Paix**

Action de coordination pour célébrer la Journée internationale de la Paix :

- **Inciter les clubs à recueillir les propos, les dessins ou photos, de jeunes garçons et filles, pour donner du sens au mot « Paix »**

Les clubs auront le choix de leurs lieux d'interventions (petite enfance, écoles primaires, collèges, lycées, structures d'accueil d'adolescents ou centres d'accueil de migrants...).

Ils transmettront leurs résultats à l'UF, et un **concours organisé par l'UF** récompensera les meilleures productions.

Celles-ci seront regroupées et valorisées dans un dossier remis par la Présidente UF, à des partenaires institutionnels, lors d'une **manifestation nationale organisée à l'occasion de la Journée internationale de la Paix célébrée le 21 septembre.**